



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 99527

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations des enseignants relatives à leurs frais de déplacements. D'une part, ils s'inquiètent que les fonds réservés au paiement des frais soient de plus en plus restreints et d'autre part, que les délais de remboursement soient de plus en plus longs. Cette situation handicape fortement les intéressés et porte par conséquent atteinte à la qualité des services de l'éducation nationale. Les enseignants souhaiteraient que des solutions puissent être apportées, leur permettant ainsi d'exercer correctement et en toute quiétude leur profession. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière, notamment s'il envisage d'abonder les crédits alloués aux frais de déplacement et d'améliorer les délais de remboursement.

Texte de la réponse

Les personnels de l'éducation nationale sont indemnisés de leurs frais de déplacement dans les conditions fixées par le décret du 3 juillet 2006. Il est exact qu'en 2005 des retards dans le remboursement de ces frais ont pu se produire du fait des régulations budgétaires qui ont été partiellement levées, mais à une date trop tardive pour que les académies puissent assurer la totalité des remboursements. En 2006, la connaissance, dès le début de la gestion, du montant de la réserve de précaution, proportionnellement moins élevée qu'en 2005, et la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances ont permis aux académies de régulariser ces situations. Le principe de fongibilité des crédits du hors titre 2 et la mise en oeuvre de la fongibilité asymétrique, dans certaines académies, leur a en effet donné la possibilité de mettre l'accent, tout au long de la gestion 2006, sur l'apurement de charges à payer qui représentent, pour les gestionnaires, une dépense incompressible qu'ils se doivent d'honorer.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99527

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7199

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1832